

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**VENDREDI 27 OCTOBRE 2017 - 20 HEURES 30**

**Présents** : André RAYMOND, Michel GELY, Sylviane ROUJON, Dominique DELCROS, Madeleine GLEIZE, Daniel MONTY, Jean-Claude ROUSSET

**Absents excusés** : Maryse RICHARD, Jean-Bernard PERRET, Michel PONSONNAILLE, Thierry MONTEIL

**Président de séance** : André RAYMOND

**Secrétaire de séance** : Sylviane ROUJON

*Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue,  
et remercie les conseillers municipaux de leur présence.*

## **INFORMATIONS CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES RESTAURATION EGLISE DE BRUGERS**

Le Maire présente le compte rendu de l'appel d'offres réalisé pour les travaux de la restauration de l'Eglise de Brugers qui s'est déroulé en juin dernier.

- lot n° 1 : **MACONNERIE - RESEAUX DIVERS**  
Entreprise VERMOREL (12330 Salles la Source) : 48 773,20 €
- lot n° 2 : **RESTAURATION DES ENDUITS ET DECORS PEINTS**  
*Lot infructueux*
- lot n° 3 : **RESTAURATION DU MOBILIER BOIS**  
*Lot infructueux*
- lot n° 4 : **VITRAIL**  
Entreprise Pauline GALINDO Vitrail (48190 Bagnols les Bains) : 2 500 €
- lot n° 5 : **MENUISERIE BOIS**  
*Lot infructueux*
- lot n° 6 : **ELECTRICITE**  
Entreprise SCHEFFER (48000 MENDE) : 7 197,60 €

Une consultation va être relancée pour les lots 2, 3 et 5 dans les semaines à venir.

## **ADHESION AU SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**

La commune de Palhers est entièrement incluse dans le territoire du Bassin versant du Lot, de sa source jusqu'à sa confluence avec le Dourdou.

La Loi "NOTRe" impose la compétence GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INNONDATIONS (GEMAPI) aux Communautés de Communes.

La communauté de Communes du Gévaudan va donc prendre cette compétence à compter du 1er janvier 2018, et la déléguer au Syndicat Mixte Lot Dourdou qui exerce déjà cette activité depuis plus de 30 ans avec compétence et efficacité.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune de Palhers doit adhérer à ce Syndicat Mixte jusqu'au 31 décembre 2017, pour que la communauté de communes puisse prendre le relais au 1er janvier 2018, par une simple formalité de procédure.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Palhers au Syndicat Mixte Lot Dourdou jusqu'au 31 décembre 2017.

---

## **REAJUSTEMENT DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET BARNUMS**

La commune de Palhers, en Avril dernier, a fait l'acquisition de 4 barnums en structure aluminium pliable avec toile non feu de 13,5 m<sup>2</sup> (3 m X 4,5 m) pour améliorer l'offre de location lors de festivités ou animations diverses.

Le Maire demande au conseil municipal de fixer les tarifs pour la location de ces Barnums :

Après discussion le tarif de location de ces barnums est fixé à :30 € le barnum.

Les tarifs de location de la salle des fêtes demeurent inchangés.

---

## **NOUVEAUX CONTRATS TERRITORIAUX**

Une nouvelle génération de contrats territoriaux va être lancée dès le début de l'année 2018.

Ces contrats signés entre le Conseil Départemental et les Communes fixent les engagement du département en matière d'aide financière de projets des communaux.

Ainsi, une fois le contrat signé, le Département s'engage à financer, sur les 3 prochains exercices budgétaires, les travaux définis sur les contrats.

Dans les prochaines semaines nous proposeront, au Conseil Départemental, deux ou trois dossiers pour des demandes d'aides financières de projets communaux

# REHABILITATION DU PRESBYTERE EN LOGEMENT

Le projet de réhabilitation du Presbytère a été confié au cabinet d'architecture Bonnet - Teissier de Mende.

Dans un premier temps, Monsieur Teissier, l'architecte, a fait l'état des lieux du bâtiment et nous a proposé une esquisse sommaire pour la réhabilitation du presbytère en logement pour la location.

Il nous a proposé plusieurs hypothèses et variantes de logements de différentes surfaces et capacités.

En fonction des opportunités de financement, des possibilités d'emprunt et des demandes en matière de location, nous arrêteront le type de logement à réaliser.

Nous vous tiendront informés des décisions plus précises qui seront prises, sur le type de logement et sa capacité, le montant des travaux et le calendrier de réalisation.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 heures 30.



## SECHERESSE : PERIODE DE CRISE

Nous connaissons un important déficit de pluviométrie depuis plusieurs mois, en conséquence, l'approvisionnement en eau devient de plus en plus difficile dans certaines communes.

La commune de Palhers est, pour l'instant, en mesure de fournir l'eau en quantité suffisante à ses abonnés, mais jusqu'à quand ?

**Nous vous demandons expressément d'éviter tout gaspillage et de proscrire toute utilisation d'eau qui n'a pas un caractère vital !**

**ATTENTION : LES FEUX SONT INTERDITS !**

Merci de votre compréhension.